L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 26 MAI 1883.

SPECTACLES BALS, &c

Pavillon d'été de
FARANTA,
Coin des rues Bourbon et Orléans.

Débuts de Miss CLARA BOYLE et de JAMES DALTON.

Entrée générale......................10 cents

GRAND PIQUE-NIQUE POPULAIRE,
— DONNÉ PAR LES —
COW BOYS TEXIENS,
AUX FAIR GROUNDS,
DIMANCHE, 27 MAI,
COMMENÇANT A MIDI,
A QUATRE HEURES

aura lieu un Spectacle Gigantesque et entièrement nouveau,

Dont le pareil n'aura jamais été vu à la Nouvelle-Orléans, et consistant en tours d'agilité exécutés avec une intrépidité et une vigueur extraordinaires, en luttes avec

Des Bêtes Féroces,

importées expressément pour cette occasion.

De jeunes Taureaux Sauvages, combinés à des Lions,

ecout mis aux prises avec les

Courageux Cow Boys,

qui feront usage du Lasso et de la corde (treacle), et mettront en relief la supériorité de l'homme sur la brute.

Mazeppa dépassé.
Ecuyers incomparables.

Exercices équestres sans pareils.

M. P. S. Moses tiendra un stand de whiskies, vins, bières, etc. etc.

Spectacle à la fois terrible et qui frappera de terreur ceux qui y assisteront.

Course à cheval échevelée. Périls affrontés. Question de vie et de mort pour le titre de

Champion de l'Amérique

Danses dans le Bâtiment principal.

Prix d'entrée......................50 cents,

On peut se procurer des billets au magasin de musique de Gruenwald, au magasin de bijouterie de Griswold, et à la librairie de Eyrich.
23 mai—5t

Fort Espagnol,
Saison de 1883

A partir du 1er mai, les trains partiront comme suit:

De la ville à 6:30 et 8 a. m. et ensuite toutes les heures jusqu'à 3 p. m., et alors toutes les 30 minutes. Le dernier train partira du Fort Espagnol à 10 heures 15 minutes p. m.

Le Dimanche—

De la ville à 6—7—8—9—10 A. M., puis toutes les demi heures jusqu'à 3 P. M., et ensuite toutes les 20 minutes. Le dernier train partira du Fort Espagnol à 11 heures P. M.

L'Orchestre, sous la conduite du Prof. Wm. Borchert, commencera ses concerts quotidiens avec un personnel complet de vingt-cinq (25) artistes de premier ordre, le DIMANCHE, 6 mai à 5 P. M. et jouera toutes les après-midi.

W. S. SAITER,
Locataire et directeur général.

5 mai—

WEST-END
SAISON DE 1883,
Commençant---Mai, 1883.

Concert du soir, par la
Musique de West End,
Sous la direction de l'éminent artiste louisianais,
Prof. G. D'AQUIN.
Engagement spécial du célèbre Cornettiste,
Signor A. LIBERATI,
Commençant le 15 mai et devant durer
DEUX SEMAINES.

Trains de West-End, Heures de départ
Les trains du City Railroad partiront comme suit:
TOUS LES JOURS.

DE LA VILLE.		LE WEST-END.	
7	a. m.	8	a. m.
8	a. m.	9	a. m.
9	a. m.	10	a. m.
10	a. m.	11	a. m.
11	a. m.	12	a. m.
12		1	p. m.
1	p. m.	2	p. m.
2	p. m.	3.15	p. m.
3	p. m.	3.45	p. m.

et ensuite toutes les vingt minutes jusqu'à
10..........p. m. et 11..........p. m.

LES DIMANCHES.

Le premier train partira à 6 heures et demie du matin, et ensuite, comme ci-dessus toutes les heures jusqu'à 2 heures de l'après-midi; puis, tous les quarts d'heure jusqu'à dix heures un quart du soir.

On peut se procurer des trains extras à quelque moment que ce soit, en s'adressant au bureau de la Compagnie, No 102 rue du Canal.

Billets de famille et commutation tickets à prix réduits.

F. WINTZ,
Surintendant.
6 mai—

Déballage de Printemps.

B. & W. CRONER

font part au public de l'ouverture LUNDI, d'un assortiment choisi de

Marchandises de Printemps,

consistant en drap Religieuses, Buntings, Satteens, Linons, Batistes, etc. Aussi, un choix de

Costumes Brodés,

en Satteens, draps religieuses, Chambrays, etc.

Dentelles, Broderies, Ruchets, Fichus, Echarpes, Voiles.

Un assortiment de

PARASOLS,
à moitié des prix courants

TAPIS, NATTES,

Rideaux Dentelle, Stores de Fenêtres, Articles de Ménage. Généralement, nous avons reçu un assortiment complet de tous ces articles.

N. B.—Des échantillons seront envoyés sur demande.

B. & W. CRONER,
11 mars—3m — 141 rue du Canal.

L'UNION FRANÇAISE
Bulletin du Bureau de Placement.

Travailleurs inscrits:
Cultivateurs, Vignerons, Jardiniers, Journaliers, Tonneliers, récemment arrivés de France.

S'adresser, verbalement ou par lettre, au siége de la Société, rue des Remparts, près Dumaine, de 9 heures du matin à 5 P. M.

Nota-Bene—Les travailleurs annoncés comprennent ceux qui sont déjà parmi nous et ceux qui nous sont signalés par la Société Française de Bienfaisance de New-York.

Tous ces renseignements sont fournis gratis.
9 fév—1an MaJD

BASILE BARES,
No 84 - - Rue Royale - - No 84
Entre St-Louis et Conti.

Grand arrivage de Feutre de toute épaisseur

Et articles pour la réparation des Pianos et Orgues.

Par steamer DUPUY DE LOME, du Havre.

N'attendez pas, si vous avez un vieux Piano chez vous, mais envoyez-le à BASILE, qui en fera un piano neuf à un prix très raisonnable. Accords et réparations pleinement garantis.

Pullez le plus haut prix du marché aux personnes de la ville et de la campagne qui désire à tout désireux leurs P anos. 17mai—

L'ASSORTIMENT
—DE—
VETEMENTS
DE PRINTEMPS
—POUR—

Hommes, jeunes gens et enfants

que nous confectionnons, [illegible] jours, est maintenant

COMPLET,

et nous invitons cordialement nos CLIENTS et le PUBLIC en général à venir

L'examiner de bonne heure,

afin de permettre aux personnes qui n'ont pas grand temps, de bien connaître notre VASTE FONDS DE MARCHANDISES, avant de faire leurs achats.

Nous avons publié un

CATALOGUE DE MODES,

que nous distribuons dans nos

Salles de Vente, 81 à 85 rue du Canal, de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

LEON GODCHAUX,
Marchand de vêtements et d'articles de toilette,
81, 83 et 85 rue du Canal.
1er avril—

Prenez Avis !!

Que cette loterie est la seule qui à un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
DONNERA
A LA
Nouvelle-Orléans, Lne.,
—LE—
MARDI, 12 JUIN 1883,
TIRAGE EXTRAORDINAIRE,
CLASSE F,

Sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION !

Pas d'ajournement !

PLUS D'UN DEMI-MILLION
de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE...... $150,000
UN GROS LOT DE...... 50,000
UN GROS LOT DE...... 20,000

2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
MARDI, 12 JUIN 1883,
Au bureau de la compagnie.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 ... de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100..	60,000
1000 Lots de....	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit.......... 20,000

100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit.......... 10,000

100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit.......... 7,500

2,279 Lots s'élevant à.......$522,500

CERTIFICAT

Nous certifions que nous surveillons les arrangements pour tous les tirages mensuels et semi-annuels de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, et en personne dirigé et contrôlé les Tirages eux-mêmes, et que ceux-ci sont conduits avec honnêteté, loyauté et de bonne foi envers toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir de ce certificat, avec les fac-similes de nos signatures y apposées, dans ses avis.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, New York Exchange ou billet sur la Nouvelle-Orléans.

Enregistrez vos lettres contenant de l'argent ou expédiées par l'Express.

Remarquez que

TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYES EN PLEIN SUR PRESENTATION.

Toutes lettres sans réponse signifient un refus. Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie seulement, à la Nlle-Orléans. Pour informations écrivez à

M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, Lne.

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS. P. GUINAULT.

Jolie petite résidence rue Dumaine, No 101.

Succession de Mademoiselle Eugénie Legendre.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 7,916.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 juin 1883, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 avril 1883, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Bourbon et Dauphine, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 166 pieds 6 pouces 7 lignes.

Ensemble une jolie maison, façade en briques, couverte en ardoises, ayant sur le côté corridor d'entrée, trois chambres, galerie fermée et office. Une cuisine haute en bois, couverte en ardoises, ayant quatre chambres avec balcon sur la façade, lieux d'aisance double, water-works, citerne, hangar, jardin, etc., etc.

Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant ou davantage, et la balance du prix d'adjudication à un an à un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, en billets divisés par portions égales du dit acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par privilége de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

L'acte de vente contiendra la clause de non-aliénation, cinq pour cent pour les frais d'honoraire d'avocat en cas de saisie et vente pour contraindre le paiement des dits billets et la vente de faire sans bénéfice d'estimation et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente.

L'acquéreur assurera les bâtisses pour le montant des billets dûs et transfèrera la police au porteur des billets et assumera en sus du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1883—et toutes les taxes subséquentes, et déposera avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 pour cent sur le prix de vente, et dans le cas où l'acquéreur ne se conformerait pas aux termes de l'adjudication de passer son acte de vente dans un délai de quinze jours, il sera considéré comme mis en demeure par le fait simple de ne s'être point conformé aux termes et conditions de la vente, sans autre forme de procès.

Acte de vente pardevant John R. Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
1er mai—1, 5, 12, 19, 26—juin 2.

Jolie résidence à la Baie St-Louis faisant face à la Baie, ancienne résidence du juge M. F. Dobieux.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 juin 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles—

Une magnifique portion de terre située à la Baie St-Louis, Etat du Mississipi, mesurant environ 400 pieds de face à la Baie sur environ 40 arpents de profondeur, bornée d'un côté par la propriété de M. Migniard et de l'autre par celle de feu Amilcar Fortier. Ensemble les bâtisses et améliorations, consistant en une maison de deux grandes chambres ouvrant sur une grande galerie sur le devant, deux cabinets sur la galerie de derrière, deux bâtisses faisant partie et communiquant à la maison principale et ayant chacune deux chambres, dont une sert de salle à manger et une grande galerie au hangar sur tout le derrière de la maison, cuisine de deux pièces, deux bâtisses dans la cour, l'une de deux chambres et l'autre de trois chambres, écurie et remise, ainsi qu'une petite maison bien finie construite sur le devant de la propriété, ayant une chambre, deux puits d'eau potable excellente, arbres fruitiers et d'agrément, vignes Scuppernongs, &c., &c.

Voir le plan au bureau de l'encanteur.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets portant 8 0/0 d'intérêt de l'ate et hypothèque avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant P. A. Conand, notaire, aux frais de l'acquéreur. 22mai—

ASSURANCES.

Etat Annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans

Pour l'année expirant le 31 décembre 1882

Primes sur les incendies	$319,589 46	
Primes maritimes	126,501 62	
Primes de rivières	35,765 19	$481,856 21
Primes acquises en 1881		87,983 10
Total des primes		$769,839 13
A déduire—		
Primes non acquises	$261,117 02	
Primes remboursées	54,592 99	
Réassurances	99,691 88	355,401 89
Primes nettes acquises		$414,437 42
A ... er, loyer et sauvetage		45,036 18
		$459,473 60
A déduire—		
Pertes de feu	$188,793 62	
Pertes maritimes	43,932 10	
Pertes de rivières	19,127 64	
Total des pertes	$251,859 36	
Dépenses générales, commissions, réactions, taxes, etc.	174,525 25	426,384 61
Profits nets		$33,088 9
Ajouter—		
Montant au crédit de profits et pertes	$145,255 10	
Moins dividende de juillet 1882	25,000 00	120,255 10
Surplus		$153,344 09
A déduire—		
Réclamations fixées, non fixées et non acceptées		46,410 26
Surplus net, 31 décembre 1882		$106,933 83

Situation le 31 décembre 1882:

VALEURS AU PRIX DU MARCHÉ.

Argent dans les banques	$90,104 79
200 bons des Etats-Unis, 4 pour cent.	239,000 00
50 bons Levee Steam Cotton Press	26,250 00
2 bons du New Orleans Pacific Railway	1,720 00
10 bons de la Louisiana Ice Manufacturing Company	10,000 00
50 bons du New Orleans Water Works	27,000 00
40 bons du New Orleans City Railroad	27,500 00
1 bon du Battalion Washington Artillerie	500 0
15 actions du New Orleans City Railroad	1,290 00
5 actions de la State National Bank	595 00
35 actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co	1,260 00
120 actions de la Valette Dry Dock Company	3,000 00
1 action du New Louisiana Jockey Club	750 0
Propriétés foncières en ville	132,940 00
Billets, 1re hypothèque	115,037 66
Prêts sur demande	67,900 00
Billets garantis par nantissement	0 00
Billets à recevoir en règlement de primes	13,476 63
Primes en cours de collection	62,761 87
Dû par agents et en cours de transmission	10,645 97
Compte en suspens	716 26
Dû par compagnies d'assurance pour pertes réassurées et déterminées	17,601 14—$875,590 68

PASSIF.

Fonds capital	$500,000 00
Réserve pour primes non acquises	261,117 02
Réserve pour réclamations non déterminées	46,410 26
Dividende non réclamé	4,315 50
Dû à la Factors and Traders' Insurance Company	11,400 39
Dû à d'autres compagnies pour réassurances	5,511 72
Excédant net comme ci-dessus	106,933 83—$875,590 68

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. — J. TUYES, Président.

Juré et souscrit devant moi, ce 13 janvier 1883.

JAS. FAHEY, Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avoir procédé un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, lequel a été spécifié ci-dessus, est sain et correct.

[Signé] CHARLES T. DUGAZON, J. ALDIGÉ, AD. SCHREIBER.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 11 janvier 1883, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semi-annuel de cinq pour cent sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1883.

—DIRECTEURS—

JULES ALDIGÉ,	E. GALLY,
HENRY RENSHAW,	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIÈRE,	AD. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON,	CHAS. E. SCHMID
D. FATJO,	JULES TUYES,

16 janv—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Emile Bonny vs Henry Rode.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 8192.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, le 30 mai 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, anciennement Benton, Liberty, Melpomène et Terpsichore, désigné par le numéro dix-sept de l'îlet numéro quinze sur un certain plan dressé par G. F. Dunbar, voyer, le 1er jour d'avril 1848, déposé en l'étude de A. Mazureau, anciennement notaire en cette ville, mesurant trente et un pieds de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds, entre lignes parallèles, au pied américain.

Ladite propriété a été acquise par le défendeur de Wm. E. Kagel, conformément à un acte passé pardevant O. Morel, notaire, le 20 mars 1852.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
28 av—28,5,12,19,26,30.

Henry Dick vs. John Walker, tuteur, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 6572—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 5 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et priviléges qui y appartiennent, situés dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Grands-Hommes ou Dauphine, Royale ou Casacalvo, Pologne ou Lesseps, et désignés par les numéros deux et trois sur un plan dressé par Vergnes, ingénieur civil, le 29 mars 1837, déposé en l'étude de D. L. McCay, anciennement notaire en cette ville.

Les dits lots mesurent chacun, au pied américain, vingt-sept pieds cinq pouces et trois lignes de face à la dite rue Pologne sur une profondeur de cent soixante-deux pieds deux pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 mai—5 12 19 26 juin 2 5

Henry Frellsen vs. Scott McGehee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,362.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 30 mai 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain îlet avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Avart, ci-devant la ville de Jefferson, maintenant le Sixième District de cette ville, et désigné comme le carré numéro cinquante-neuf, sur un plan dressé par Harang, voyer, le 18 mai 1852, et déposé dans les bureaux de la dite ville de Jefferson, une copie duquel est annexée à l'acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 3me jour de mars 1873, en vertu duquel le dit McGehee a acquis la dite propriété de Joseph W. Peup. Le dit îlet mesure deux cent soixante-dix-huit pieds de façade rue St-Charles; trois cent cinquante-trois pieds trois pouces rue Dufossat; deux cent cinquante pieds de façade rue Bordeaux; et deux cent trente-et-un pieds un pouce de façade rue Tonti.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 avril—5,12,19,26,30 mai

Alexander Morrison vs. Jas. H. Lynch

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7906—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 2 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Jas. H. Lynch dans l'affaire intitulée James Henry Lynch versus Morgan, Louisiana and Texas Railroad and Steamship Company, connue comme l'affaire No 9013 du Docket de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23mai—23 26 31 juin2

VENTE DE CONSTABLE.

H. Humbrecht vs. Thompson Smith.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 3010—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan au magasin, No 67 Passage de la Bourse, Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 26 mai 1883, à midi—

Un lot de meubles de maison, tel qu'en fait foi un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions: Comptant.

N. V. VINET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
16mai—16, 22, 26.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Eliza Holley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8686—Division — Attendu que Mme Eliza J Lilly, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Eliza Holley, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
26 mai—26,30, 3 juin

Succession de Francisco Pippo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7479.—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Pippo, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
22 mai—22 26 31

Succession de Louis Lauber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7919—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme veuve Louis Lauber, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
22 mai—22,26,31

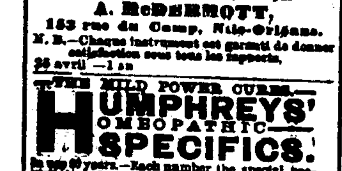

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
25 avril—1 an

THE MILD POWER CURES.
HUMPHREYS'
HOMEOPATHIC
SPECIFICS.

In use 30 years.—Each number the special prescription of an eminent physician.—The Only Simple, Safe and Sure Medicines for the people.

[illegible]	CURES.	PRICE.
1	Fevers, Congestion, Inflammations	[illegible]
2	Worms, Worm Fever, Worm Colic	[illegible]
3	Crying Colic, or Teething of Infants	[illegible]
4	Diarrhea of Children or Adults	[illegible]
5	Dysentery, Griping, Billious Colic	[illegible]
6	Cholera Morbus, Vomiting	[illegible]
7	Coughs, Cold, Bronchitis	[illegible]
8	Neuralgia, Toothache, Faceache	[illegible]
9	Headaches, Sick Headaches, Vertigo	[illegible]
10	Dyspepsia, Billious Stomach	[illegible]
11	Suppressed or Painful Periods	[illegible]
12	Whites, too Profuse Periods	[illegible]
13	Croup, Cough, Difficult Breathing	[illegible]
14	Salt Rheum, Erysipelas, Eruptions	[illegible]
15	Rheumatism, Rheumatic Pains	[illegible]
16	Fever and Ague, Chill, Fever, Agues	[illegible]
17	Piles, Blind or Bleeding	[illegible]
19	Catarrh, acute or chronic; Influenza	[illegible]
20	Whooping Cough, violent coughs	[illegible]
24	General Debility, Physical Weakness	[illegible]
[illegible]	Kidney Disease	[illegible]
[illegible]	Nervous Debility	1.00
[illegible]	Urinary Weakness, Wetting the bed	[illegible]
[illegible]	Disease of the Heart, Palpitation	1.00

Sold by druggists, or sent by the Case, or single Vial, free of charge, on receipt of price. Send for Dr. Humphreys' Book on Disease, &c. (144 pages), also Illustrated Catalogue FREE. Address, Humphreys' Homeopathic Medicine Co., 109 Fulton Street, New York.

A vendre par LEON ARLAUD.
Ma8,v&e

A. CAPITON,
TAILLEUR-FASHIONABLE,
9....Rue Carondelet, près Canal....9

VETEMENTS de noces et de soirées, une spécialité. Mes étoffes de Printemps et d'Eté viennent d'être reçues. Venez en examiner mon nouvel assortiment. Prix modérés. Vêtements pour bureaux faits sur commande à $20 et au-dessus de ce prix. 10 av—3mDMJ

ELKIN & CIE.,
166....RUE DU CANAL....166

Offrent leur vaste fonds de

Tapis de Velours et de Bruxelles,
dits "Body Brussels" et
"Tapestry Brussels" et des
TAPIS
Trois plis "Ingrain"
A des prix très réduits.

La maison reçoit maintenant de fraîches importations de

NATTES DE CHINE, de diverses qualités.
NATTES DE CHINE, sans couture.
TOILES CIRÉES.
STORES DE FENETRES.
RIDEAUX DE DENTELLE, Etc.
11avril—dim,mar,jeu

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Septième District.

Succession de Abe Hirsh vs. J. Schwabacher.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A—No. 8381.

Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 23 juin 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, par et en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, le 10 et signé le 15 mai 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1o Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Septième District de cette ville, composée des lots 18 et 19 et de 4 pieds du lot No 20 de l'îlet No 42, compris entre les rues Troisième, Cambronne, Madison et Zimple; ladite portion de terre mesure 64 pieds face à la rue Cambronne sur une profondeur de 12 pieds, entre lignes parallèles.

2o Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le même district, dans l'îlet No 2013, lequel îlet est borné par les rues Première, Bertolie, Adams et Hampson, et mesure 75 pieds face à la rue Première sur 152 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Adams, plus ou moins, et est composé des lots entiers désignés par les Nos 12 et 13 sur un plan dressé par C. A. Hedin, ingénieur, daté le 20 mars 1852 et déposé en l'étude de S Cenas, notaire, d'une moitié du lot touchant au lot No 13, du lot désigné par le No 14, de même plan, et de la moitié de la façade du lot désigné par le No 11 sur le même plan.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur devra payer, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt comptant de 10 0/0 sera exigé, au moment de l'adjudication, pour rendre certaine la vente. 20mai—23 26 juin 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier et Troisième District.

Succession de Jean St-Martin.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D—No 5701.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, 45 rue Royale—SAMEDI, le 16 juin 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 8 mai 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1o Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, vues, priviléges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet C, compris entre les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Perdido, désigné par le numéro Trois sur un plan dressé par A. Castaing, voyer, le 2me jour de février 1854, lequel plan porte le numéro vingt quatre dans le livre des plans numéro cinq, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville. Le dit lot mesure trente pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de cent vingt-et-un pieds, entre lignes parallèles.

2o Un autre lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et îlet, et désigné comme le numéro quatre, sur un plan de L. Brisgier, voyer général, le 31 avril 1839, et déposé en l'étude de D. L. McCay, anciennement notaire; le dit lot mesure trente pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de cent-vingt et un pieds, entre lignes parallèles, au pied américain.

3o Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de cette ville, désignée formée par la totalité du lot numéro sept et d'une partie du lot numéro dix-huit dans l'îlet numéro sept, qui est borné par les rues Bienvenu, Gaines, Lubarpe et Dorgenois, conformément à un plan de C. A. de Armas, en date du 30 décembre 1853, déposé en l'étude de O. de Armas, notaire en cette ville, dans son livre de plans numéro quatre. Laquelle portion de terre mesure trente quatre pieds sept pouces de face à la rue Bienvenu sur une profondeur de cent cinquante-huit pieds huit pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

4o Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Onzaga, Dorgenois et Laharpe, et désigné par le numéro six sur un plan dressé par Pilié et Murray le 28 avril 1810 et auquel il est référé dans un acte passé pardevant E. Bouny, notaire, le 25 avril 1870, et mesure vingt neuf pieds trois pouces de face à la rue Rocheblave, continuant une profondeur sur la ligne du côté qui le divise du lot sept, cent-vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes sur la ligne du côté opposé, puis cinquante-deux pieds un pouce et quatre lignes sur une ligne qui s'étend vers la rue Onzaga, puis quatre pieds un pouce et deux lignes sur une ligne perpendiculaire à et s'étendant vers la rue Dorgenois; et finalement cent pieds huit pouces et quatre lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Onzaga.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
12 mai—12,19,26—2,9,16 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Deuxième District.

Succession de Henry Savage, et de son épouse, née Roberts.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division B, No 8448.

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI, 23 juin 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de la cour de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B," en date du 14 mai 1883, je vendrai à l'encan, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 2ème District de cette ville, désignés par les Nos 123 et 124 du carré d'îlet 17 borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Rocheblave et Dorgenois, lesquels terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent, au pied américain, chacun, 29 pieds 9 pouces 7 lignes de face rue Dumaine, sur les profondeurs suivantes, savoir:

Le terrain 123 mesure 132 pieds 7 pouces et 2 1/2 lignes sur la limite du côté de la rue Rocheblave, et le séparant du terrain 122, le terrain 124 mesure 132 pieds 7 pouces 3 lignes sur la limite le divisant du terrain 123, et 132 pieds 7 pouces et 4 1/2 lignes du côté de la rue Dorgenois, sur la ligne le séparant du terrain 125.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur qui paiera en sus du prix de l'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1883. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour rendre certaine la vente. 19 mai—19 26—juin 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur dans le Premier District, No 93 rue Freret, entre Perdido et Gravier.

Succession de Louise Bassetti.

No 8,349—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureaux 45 rue Royale — SAMEDI, 9 juin 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 1er mai 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Perdido, Howard et Freret, désigné comme lot No 9 sur un plan dressé par Pilié & Depouilly, ingénieurs civils, en date du 28 février 1866 et déposé en l'étude de Theo. O. Stark, notaire en cette ville, comme plan No 205 et mesurant 17 pieds 3 pouces de face à la rue Freret, sur une profondeur de 93 pieds 10 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage à un étage couvert en ardoises, ayant galerie de face, deux chambres et une cuisine à un étage avec deux chambres et galerie de côté et sur l'arrière, cave, hangar et lieux d'aisance. La propriété porte le No municipal 93 rue Freret.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur qui assumera, en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
2 mai—5 12 19 26 juin 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence confortable dans le Premier District, sur la rue Gravier, entre Johnson et Galvez.

Succession de Anne ou Annie Garcia.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B—No 8125.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 2 juin 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 25 avril 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrites:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Johnson, Galvez et Perdido, désigné par le No 8; le dit lot de terre mesure 32 pieds 1 pouce de face à la rue Gravier sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant A. Tessenet, notaire, aux frais de l'acquéreur qui assumera le paiement, en sus du prix d'adjudication, des taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
1mai—5 12 19 26 juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Caspar Funk.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Division A—No 7978.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale.—SAMEDI, le 26 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 24 mars 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Howard, Erato, Thalie et Freret; le dit lot désigné le No 9 et mesure 32 pieds de face à la rue Freret sur une profondeur de 126 pieds 7 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles au pied américain, aussi une autre portion de terre dans le même îlet, étant une partie du lot No 8 qui touche le lot ci-dessus et mesure 8 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Erato sur une profondeur de 32 pieds.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui devra assumer en sus du prix d'adjudication, les taxes dues en 1883. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé sur le prix d'adjudication, sur le lieu de la vente.
21 avril—21,28—mai 5 12 19 26

New City Court Saloon

90 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville.

CE Salon est ouvert depuis le LUNDI, 23 avril, avec un nouveau stock de liqueurs et de cigares de premier choix. De la bière Bock glacée et un bon lunch seront également servis tous les jours. Venez tous sans exception!

LOUIS J. NIPPERT, Propriétaire.
24 avril—1 m. D, J.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un placement avantageux d'une propriété améliorée sur la rue Troisième, entre Baronne et Dryades.

Edward W. Wilson, syndic, etc., vs. John Hughes.

No 8044. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 9 juin 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3me jour d'avril 1883, il sera vendu à l'encan—

Deux portions de terre dans le 4me District de cette ville, ensemble avec toutes ces bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Quatrième, Baronne et Dryades, désignées comme suit:

1o Un terrain de 50 pieds de face sur la rue Troisième sur une profondeur de 125 pieds, et 2o un autre morceau de terre immédiatement dans le fond du terrain mesurant 50 pieds carrés.

Les bâtisses sont spacieuses. Un étage et trois étages étant en usage comme école.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de 1 et 2 ans avec 7 pour cent d'intérêt de la date et toutes les autres clauses usuelles. Les billets devront être subdivisés en coupons de manière à satisfaire les intéressés; l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1883; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Chas G. Andry, notaire.
9 mai—9.13,19,26—2,9 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence et terrain,

No 199 rue Huitième, entre Camp et Chestnut.

Vente à crédit.

Succession de William H. Bell.

No 8258—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 26 mai 1883, à midi à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 avril 1883, il sera vendu à l'encan—

La résidence et terrain No 199 de la rue Huitième, dans le 4me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut; le terrain se compose de 2 lots adjacents et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces de face à la rue Huitième sur une profondeur de 125 pieds.

La bâtisse est retirée de la rue, avec parterre, une orangerie sur un côté et pelouse de l'autre, la bâtisse a une galerie en-devant et derrière avec corridor, salon à arche, bibliothèque, salle à manger, environ 6 à 8 chambres à coucher, cuisine, chambre à bain, office et magasin à provisions, chambre à laver et à repasser, remises et écurie.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit, avec huit pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles de garantie; les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1883, et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent en comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Joseph D Taylor, notaire.
25 avril—25,29—5,12,19,26 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une propriété cottage à l'encan.

Près du dépôt du chemin de fer de la rue Claiborne.

Succession d'Andrew Jackson.

No 7746.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur, bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 26 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 avril 1883, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Banks, Palmyre, Miro et Tonti, le dit lot de terre désigné par le No 8 et mesure 30 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Banks sur une profondeur de 165 pieds 2 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en deux jolis cottages.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assume le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1883 et un dépôt de 10 pour cent en comptant sur le lieu de la vente. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.
22 avril—22,29,—mai 5,12,19,26.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession de Thomas Howard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 8236.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureaux 45 rue Royale—SAMEDI, 26 mai 1883 à midi, dans la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 21 avril 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue London et les rues Liberal Force et Nouvelle Orléans, désignés comme lots 1 et 2 dans l'îlet No 38 mesurant chacun 29 pieds 4 pouces de face à l'avenue London sur une profondeur de 109 pieds 5 pouces et 6 lignes.

Conditions—Comptant

Acte de vente pardevant Emile Bouny, notaire aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1883 un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
26 avril—26, mai 5,12 19,26.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour effectuer un partage.

Léon Demoruelle vs Mme Veuve H. Demoruelle et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 6972.

Propriétés de valeur dans le Deuxième et Troisième Districts.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau 38 rue Royale—il sera vendu, à l'encan, SAMEDI, le 9 juin 1883, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, dans l'hôtel St Charles, en vertu d'un jugement rendu le 26 avril 1883 et signé le 2 mai 1883, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1o Un certain lot de terre avec bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Miro, Galvez et la Promenade Carondelet, désigné comme le No 2 et mesurant, au pied américain, 36 pieds 8 pouces de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur de 115 pieds 5 pouces et 7 lignes sur la ligne le plus près de la rue Galvez, 113 pieds 4 pouces et 3 lignes sur l'autre côté, plus ou moins. Les améliorations consistent en une résidence à un étage avec mansarde couverte en ardoises, avec grandes chambres bien aérées, cuisine, etc., bâtie dans le fond, etc., connue comme le No 247 de la Promenade Carondelet.

2o Un certain lot de terre, ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 138 et mesurant 30 pieds de face à la rue Galvez, entre la Promenade Carondelet et St Pierre, 31 pieds 3 pouces et 11 lignes dans le fond, 124 pieds 4 pouces et 8 lignes sur un côté, 113 pieds 8 pouces et 11 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 139. Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à deux étages, cuve, etc.

3o Un certain îlet de terre dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 29, borné par les rues Law, Kentucky, Pologne et l'Avenue Florida, le dit îlet contient 22 lots et mesure, au pied américain, 257 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Law et à l'Avenue Floride, par 241 pieds 2 pouces et 5 lignes de face aux rues Pologne et Kentucky.

4o Un certain lot de terre formant l'encoignure des rues St Antoine et St Jean-Baptiste, mesurant 30 pieds de face sur la rue St Antoine, 120 pieds de profondeur et face sur la rue St Jean-Baptiste et 120 pieds de profondeur de l'autre côté sur une ligne irrégulière; 40 pieds sur la ligne du fond. Les améliorations consistent en une maison en bois, bâtisse dans le fond, etc.

Conditions—1/3 comptant, la balance à un et deux ans de crédit pour billets portant hypothèque et l'on du vendeur, avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuites, et toutes les autres clauses.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant F. D. Seghers, notaire.
9 mai—9,19,26—juin 2,9

Proclamation de la Quarantaine lancée par Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF,
ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que le 3me jour du mois de mars 1883, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a prié le Gouverneur de l'Etat de lancer sa proclamation annuelle de la quarantaine, et a bien voulu aviser aux prescriptions de cette quarantaine;

DONC, conformément à la loi et sur la recommandation du dit Bureau de Santé, je lance ici ma proclamation établissant, à partir du 1er jour du mois de mai 1883, la quarantaine dont voici les ordonnances:

Tous les navires ainsi que leurs équipages, leurs passagers et leurs cargaisons arrivant à différentes stations de quarantaine de l'Etat, des ports mexicains, Matamoros, Tampico, Tuxpan, Vera Cruz et Minatitlan; des ports de l'île de Cuba, de Haïti ou Saint-Domingue, de Porto-Rico et de la Jamaïque; des ports brésiliens: Rio de Janeiro, Bahia et Pernambuco, seront détenus dix jours pleins; et les navires et les cargaisons subiront un nettoyage et une désinfection.

Tous les navires arrivant des Indes occidentales, des ports aux environs de l'isthme de Panama et des côtes de l'Amérique méridionale jusqu'au sud du Brésil seront soumis à telles inspection, désinfection et détention que détermineront le Bureau de Santé; dans les ports précités sont compris spécialement ceux des îles Barbades, de St-Thomas, de la Martinique, de la Guadeloupe, de Trinidad, de Colon, Carthagène, Savanille, Barranquilla, La Guayra, Georgetown, Cayenne, et Paramaribo.

Les officiers aux différentes stations de quarantaine sont chargés de mettre rigoureusement en vigueur les prescriptions de cette proclamation; et le Bureau de Santé est requis d'instituer les poursuites judiciaires contre tout violateur de cette proclamation ou des lois de l'Etat relatives à la quarantaine.

Fait sous ma signature et avec le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 3ème jour du mois d'avril 1883.

Signé: S. D. McENERY.
(Sceau.)
Par le Gouverneur:
OSCAR ARROYO,
Sous-Secrétaire d'Etat.
6 av—3 1m—MeD

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

TRÈS GRANDE VENTE
—DE—
Propriétés améliorées et bien situées dans le Premier et le Deuxième Districts,

Comprenant des magasins en briques, rue Commune, entre Magazine et Tchoupitoulas.

Six magasins en briques et résidences, coin N.-E des rues Tchoupitoulas et Julie.

Résidence en briques rue Bassin, entre Gravier et Perdido.

Résidence avec jardin, rue St. Claude, entre Ste. Anne et Dumaine,

Et une résidence en briques rue St.-Pierre, entre Dauphine et Bourbon.

Dans l'affaire de

Chrétien V. Reichel et als.
vs.
Henry Philip Casar et als.

Pour opérer un partage.

No 8052—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, ENCANTEUR—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI 26 mai 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune en cette ville, conformément à un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 10 avril 1883 et signé le 14 avril 1883, rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu aux enchères publiques, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1o Une certaine portion ou morceau de terre, situé dans le Faubourg Ste Marie, en cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Magazine, Tchoupitoulas et Gravier étant la moitié d'un certain morceau de terre désigné par le No 6 sur un plan dressé par Charles F. Zimpel, alors député-voyer de ville, en date du 30 août 1830, et annexé à un acte en partage, entre David et Thos Urquhart, passé pardevant Wm. Christy, alors notaire pour cette paroisse et pour cette ville, le 19 septembre 1832, laquelle portion ou morceau de terre ci-dessus mentionné, mesure, au pied anglais, 21 pieds 1 1/2 pouce de face à la rue Commune sur environ 62 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, priviléges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte. Les améliorations comprennent le magasin en briques à 3 étages désigné par le No 66 de la rue Commune, qui fait face aux magasins de MM. Flash, Preston & Cie, et à deux portes de MM. Hernsheim & Bro; lequel morceau ou portion de terre ci-dessus décrit a été acquis par Pierre Gauné par achat de Mlle F. Labatut, comme il appert en se référant à un acte de vente passé pardevant Selim Magner, alors notaire en cette ville, le 3 janvier 1857, lequel dit acte a été enregistré dans le bureau de l'annotateur des aliénations pour cette paroisse, dans le livre 23, folio 467, 17me jour de janvier 1867, et que la dite Mme Vve Pierre Gauné avait hérité de son mari le dit Pierre Gauné.

2o Une certaine partie ou portion de terre située dans le Faubourg Ste-Marie de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Magazine, Tchoupitoulas et Gravier étant la moitié d'un morceau de terre désigné par le No 5 sur un plan dressé par Charles F. Zimpel, alors député voyer de la ville en date du 13 août 1832, annexé à un acte en partage entre David et Thomas Urquhart, passé pardevant Wm Christy anciennement notaire en cette ville le 19e jour de septembre 1832, laquelle dite partie ou portion de terre mesure, au pied anglais, 21 pieds 1 1/2 pouce de face à la rue Commune sur environ 62 pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte. Les améliorations comprennent un magasin en brique à 3 étages désigné par le No 68 de la rue Commune, loué au locataire actuel jusqu'au 30 septembre 1883, à raison de $720 par an—Et la susdite propriété a été acquise par Pierre Gauné par achat de Geo. Urquhart, comme il appert en se référant à un acte passé pardevant Selim Magner, anciennement notaire en cette ville, le 3 janvier 1857, lequel dit acte a été enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations pour cette paroisse, dans le livre No 72, Folio 167 et que la dite veuve Pierre Gauné a hérité de son mari Pierre Gauné.

3o Une certaine partie ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que tous les droits, voies, priviléges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent en quelque sorte, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Julie, Commerce et Notre-Dame ayant au pied américain 131 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 96 pieds 11 pouces de profondeur et de façade à la rue Julie, 106 pieds 8 pouces et 4 lignes sur la ligne opposée et 130 pieds 5 pouces dans le fond, d'après un plan dressé par George F. Dunbar, voyer de l'ancienne Seconde Municipalité en date du 23 octobre 1844, lequel dit plan a été déposé comme plan No 173, en l'étude de Michael Hahn, alors notaire en cette ville.

Etant la même propriété qui a été acquise par feu Pierre Gauné par achat de J. M. Lapeyre, comme il appert pleinement en se référant à un acte de vente passé pardevant E. G. Gottschalk, alors notaire en cette ville le 26e jour de mars 1857, lequel acte a été enregistré dans le livre de transfert, livre B 71, Folio 69, et que ladite Mme Veuve Pierre Gauné a hérité de son mari Pierre Gauné.

Les améliorations comprennent une rangée de magasins et résidences en briques à trois étages solidement construits formant le coin des rues Tchoupitoulas et Julie. Ils sont connus par les Nos 144, 146, 148 et 150 de la rue Tchoupitoulas et sont occupés par différents locataires au taux mensuel de $113. Comme emplacement pour manufacture ou pour entrepôt, cette propriété mérite de fixer l'attention des capitalistes.

4o Un certain morceau de terre situé dans la Municipalité No 2, et désigné par le No 2 sur un plan dressé par Jos Pilié alors voyer de cette ville, en date du 1er juillet 1829, annexé à un acte passé pardevant Wm Boswell anciennement notaire en cette ville, en date du 18 juin 1830. Le dit morceau de terre mesure, au pied français, 33 pieds 3 pouces de face à la rue St-John, maintenant Bassin, entre Gravier et Perdido, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de 118 pieds 6 pouces, étant borné d'un côté par le lot No 1, de l'autre par le lot No 3, et dans le fond par les lots Nos 10 et 11, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, priviléges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Les améliorations comprennent la résidence en briques à deux étages et à deux corps de logis désignée par les Nos 78 et 78 1/2 rue du Bassin louée à raison de $25 par mois. Etant la même propriété acquise par feue Mme Pierre Gauné par achat de Manuel Cabalero comme il appert, plus pleinement, en se référant à un acte passé pardevant Achille Chiapella, alors notaire en cette ville, le 30 mars 1849 lequel dit acte a été enregistré dans le Bureau des aliénations de cette ville, dans le livre No 25, folio 160.

5o Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies priviléges et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Dumaine, Remparts et Ste-Anne. Le dit morceau de terre étant de forme irrégulière et mesurant comme suit, à savoir, en commençant rue St Claude à une distance de 75 pieds du coin de la rue Dumaine, puis à angle droit avec la rue St-Claude et parallèle à la rue Dumaine, environ 63 pieds 11 pouces 2 lignes, puis à angle droit avec la rue Dumaine vers la rue Ste-Anne et parallèle à la rue St-Claude 23 pieds, puis à angle droit avec la rue St-Claude, vers et à la rue des Remparts, parallèle à la rue Dumaine 32 pieds 2 pouces et 5 lignes puis à angle droit avec la rue Dumaine vers la rue Ste-Anne 23 pieds 1 pouce et 8 lignes; puis à angle droit avec la rue St-Claude vers la rue des Remparts 32 pieds 1 pouce et 2 lignes; puis à angle droit avec la rue Dumaine vers la rue Ste-Anne 10 pieds; puis à angle droit avec la rue Ste-Claude vers la rue des Remparts 32 pieds 1 pouce et 2 lignes, puis parallèle à la rue St Claude à une distance de 140 pieds à pou près de la : 47 pieds 2 pouces et 1 ligne vers la rue Ste-Anne, puis à angle droit vers la rue St-Claude 40 pieds 4 pouces, puis à angle droit vers la rue Dumaine à une distance de 120 pieds de et parallèle à la rue St-Claude 47 pieds 3 pouces et 1 ligne, puis à angle droit vers la rue St-Claude 33 pieds 10 pouces et 4 lignes, puis à angle droit vers la rue Dumaine 3 pieds 3 pouces, puis à angle droit vers la rue St-Claude 96 pieds 1 pouce et 4 lignes, puis de face à la rue St-Claude vers la rue Dumaine à la ligne du commencement 52 pieds 10 pouces et 5 lignes. Le tout est démarqué sur un plan annexé à l'inventaire de la succession de Mme Charles Lafitte fait par Cuvillier & Peters, notaires en cette ville le 27 août 1857.

Le dit morceau de terre étant composé, en premier lieu: Deux lots faisant face à la rue St-Claude, achetés par C. Lafitte de François Lacroix, conformément à un acte pardevant le même notaire, en date du 1er février 1859; en second lieu, d'un morceau de terre, 10 pieds sur 32 1 pouce 2 lignes, acheté par le même de Mlle Emma Pollock le 12 avril 1859: en troisième lieu, de la partie du fond, c'est à dire 33 pieds 10 pouces et 4 lignes sur 44 pieds 4 pouces d'un morceau de terre acheté par lui, Lafitte de Annie Roger, conformément à un acte passé pardevant Théo. Guyol, anciennement notaire en cette ville en date du 19 avril 1859, et et en quatrième lieu d'un morceau de terre attenant à ceux désignés plus haut, ayant 14 pieds 4 pouces et 5 lignes sur 40 pieds 4 pouces et étant le restant du fond d'un lot de terre acheté par le dit Lafitte de la dite Roger, conformément à un acte passé pardevant le dit Guyol, notaire, le 16 août 1859, étant la même propriété acquise par feu Pierre Gauné, par achat de Chas Lafitte, conformément à un acte passé pardevant Cuvellier & Peters anciennement notaires en cette ville le 8 novembre 1859.

Le dit acte a été enregistré au bureau de l'Annotateur des Aliénations en cette ville, Livre No 80, Folio 439, et a été enregistré au bureau du Recorder des Hypothèques dans le Livre 74, Folio 254, et la dite Mme Pierre Gauné a acquis la dite propriété par héritage de son mari Pierre Gauné. Les améliorations comprennent une jolie résidence en briques et en bois à deux étages désignée par le No 306 de la rue St Claude. Le voisinage est comme il faut et aéré. Cette propriété a un grand jardin de côté et est vendue sujette à un bail aux locataires actuels, expirant le 30 septembre 1883, à raison de $480 par an.

6o Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, priviléges et servitudes qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans cette ville, rue St Pierre, entre Bourbon et Dauphine, mesurant, au pied américain, 28 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à ladite rue St Pierre, sur 117 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout conformément à un plan spécial fait par L. Sargi, anciennement voyer en cette ville, le 26 avril 1846 et annexé pour référence à un acte passé le 21me jour de même mois et de la même année, pardevant Philippe Lacoste, alors notaire en cette ville. Etant la même propriété acquise par le feu Pierre Gauné par achat d'Alexandre Visinier, par acte passé pardevant le dit Philippe Lacoste le 26 février 1850, lequel dit acte a été enregistré dans le bureau des aliénations, dans le livre No 56, folio 510, et que la dite Mme Pierre Gauné a acquis par héritage de son mari Pierre Gauné. Les améliorations comprennent la résidence en briques, désignée par le No 44 de la rue St-Pierre. Cette propriété est louée.

Termes et conditions—1/3 comptant et le reste à un crédit de un, deux et trois ans pour billets de l'acquéreur subdivisés au gré des parties intéressées, spécialement garantis par hypothèque et privilége de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente devant contenir la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat pour recouvrer le paiement de la totalité ou d'une partie des dits billets, et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs assumeront, en sus du prix de leurs enchères, les taxes de ville et d'Etat de 1883; et les améliorations devront être assurées, les primes d'assurance non expirées remboursées et le tout transféré au porteur des billets.

L'acquéreur pourra payer comptant tout ou partie du crédit, et aura également le privilége de fournir ses billets à un et deux ans, au lieu de un, deux et trois ans, pour la portion du crédit.

Un dépôt de dix pour cent comptant sur le prix d'acquisition devra être fait au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire.
21 avril—24,28 avril—5,12,19 et 26 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY.

Cèpes secs.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, pour le compte de qui il appartient, SAMEDI, 26 mai 1883 à 10 1/2 heures du matin, au magasin 86 rue Magazine, N. T. No. 3—

Deux caisses CEPES secs endommagés, reçus du navire Cellestina capitaine Parenwich, de Bordeaux, France.

Conditions—Comptant. 26 mai—1f

PAR GIRARDEY & MACON.

Vente judiciaire de Bons à primes de ville.

Succession de feu Bennett Bosco.

No 7710—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI 9 juin 1883, à midi et demi, dans la Bourse d'Encan St. Charles, rotonde de l'Hôtel St. Charles, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 mai 1883, et rendu dans la susdite succession—

700 bons à primes de la ville de la Nouvelle-Orléans de $20 chacun.

Conditions—comptant sur livraison.
26 mai—juin 2,3,8,9

Grand terrain sur lequel on peut construire,

Situé dans un des plus beaux quartiers de la rue

Esplanade et du Chemin du Bayou,

Contigu à la

Magnifique maison de résidence de M. N. Benachi.

La terre est exceptionnellement élevée

—Et—

S'étend du Chemin du Bayou à la rue Colombus.

A un crédit de longue échéance

PAR GIRARDEY & MACON, Encanteurs—Bureaux rue Carondelet No 10—SAMEDI, 26 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique—

Ce magnifique site pour résidence et morceau de terre de valeur situé dans le Troisième District de cette ville, sur le côté droit en se dirigeant vers le Bayou St-Jean borné par le Chemin du Bayou, le passage ou l'allée Castanedo et la rue Colombus, et la maison de résidence de Nicholas M Benachi. Le terrain mesure 127 pieds 5 lignes de face à la Chemin du Bayou sur 655 pieds 1 pouce de profondeur et de façade passage ou allée Castanedo, s'étendant au Chemin du Bayou à la rue Colombus, 127 pieds 10 pouces 5 lignes de façade rue Colombus, s'étendant de la propriété Benachi à l'allée ou au passage Castanedo, et 615 pieds de profondeur sur la ligne le séparant de la susdite propriété Benachi, et s'étendant du Chemin du Bayou à la rue Colombus.

La propriété est en partie améliorée d'un spacieux cottage de résidence en bois à un étage et de bâtisses de dépendances nécessitant des réparations.

Le quartier est exceptionnel et parmi les plus désirables dans cette partie aristocratique des Deuxième et Troisième Districts. Les chars urbains passent tout près de la propriété; il y a gaz, les rues sont pavées, et le meilleur drainage naturel rend cette localité surtout désirable pour maison de résidence ou pour tout objet d'utilité particulière ou publique.

Conditions—Un quart ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit à un, deux et trois ans, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant toutes les clauses usuelles de 7 pour cent par an d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. Dix pour cent comptant du prix d'adjudication seront requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur. 24mai—

La Propriété St. Amand à la Baie St. Louis.

Une agréable maison de résidence sur les bords du lac, près de la propriété de Jackson Dobieux.

PAR GIRARDEY & MACON encanteurs—Bureau, 10 rue Carondelet—SAMEDI, 26 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique—

La propriété St Amand, située à Waveland, Baie St. Louis, Miss., ayant 100 pieds de façade sur le Golfe ou la Baie, sur 1,300 pieds de profondeur—environ 400 pieds entourés et plantés d'orangers, de pruniers, de pêchers, figuiers, vignes et d'autres arbres.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage, ayant 6 chambres à coucher, galeries devant et derrière, cuisine, caves et 2 bâtisses et dépendances ayant 4 chambres, citernes, etc.

Livraison donnée immédiatement.

Conditions—La moitié ou le tout comptant, à l'option de l'acquéreur. La portion à crédit payable à un an, garantie par lien du vendeur, et pour cent d'intérêt par an.

L'acte de vente pardevant Théo. Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le montant de l'adjudication sera requis. 19 mai—

Site pour résidence de choix
Et encoignure de valeur,
pour affaires,

Sur la rue des Remparts, près Esplanade.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux, No 10 rue Carondelet. — SAMEDI, 26 mai 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu,

Le site pour résidence de choix—et l'encoignure de valeur, pour affaires, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Remparts, Bourgogne et Quartier, et connu comme le coin nord-est des rues Remparts et Quartier, mesurant 78 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue des Remparts sur une profondeur et de façade à la rue Quartier de 64 pieds. Ensemble avec une bâtisse en briques à un étage qui s'y trouve.

L'emplacement est un des plus respectables et des plus attrayants du Deuxième District, parfaitement amélioré, la propriété est désirable pour un placement productif et pour résidence privée ou professionnelle.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la portion à crédit à un et deux ans avec lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour en forcer l'exécution. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des billets. Les taxes seront payées jusqu'au moment de la vente. Le dépôt usuel de 10 pour cent sur le prix sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12mai—12 13 19 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième District.

A l'encoignure des rues Jersey et Berlin.

Succession de Mme Margaret Chevalley.

No 7688—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 23 juin 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 14 mai 1883, dans la dite succession, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, située dans le Sixième District de cette ville et dans l'îlet borné par les rues Jersey, Laurel, Berlin et l'Avenue Napoléon, mesurant 60 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 91 pieds 1 pouce, entre lignes parallèles, et forme l'encoignure des rues Jersey et Berlin, et se compose de la portion de façade et d'une grande partie des lots désignés par les Nos 9 et 10 sur un plan par A. S. Phelps, voyer, en date du 15 février 1849, déposé en l'étude de L. R. Kenney, anciennement notaire, comme il appert en se référant à un plan annexé à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire, le 25 octobre 1876. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et priviléges qui y appartiennent.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19mai—19 23 26 juin2 9 16 23

REUNION DE CRÉANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.

B. N. Lewis vs ses créanciers.

No 8653 -Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Ordre de Cour—

Que la cession de la propriété du pétitionnaire soit acceptée par la cour au profit de ses créanciers, et il est décrété qu'une réunion des dits créanciers sera convoquée devant John G. Eustis, notaire, pour le SAMEDI, 23me jour de juin 1883, à 11 heures du matin, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire. Que Thomas B. Rozier, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents; et, dans l'intervalle, que toutes les procédures judiciaires contre la personne et la propriété du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1883.

Signé: W. T. HOUSTON, Juge.

Pour Copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
24mai—8 22 juin

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849: Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$600,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN..........Président.
CHAS. H. DOLSEN..........Vice-Président.
CHAS. E. RICE..........Secrétaire.

Directeurs

Samuel H. Kennedy,	Paul E. Mortimer,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
W. B. Conger,	S. Hernsheim,
George W. Sentell,	Edward Nalle,
Alf. Moulton,	J. J. Reiss,
Charles Newman,	Louis Prados,
U Marinoni,	Harry L. Flash,
Lucien Delery,	A. H. Seward,
Charles H. Dolsen	Sigmund Katz,
Reuben G. Bush,	N. D. Wallace,
John Calder,	E. F. W. Bachman,
S. O. Conlon,	Wm Garig,
W. A. Phelps,	John D. Fisher,
M. Gillis,	A. Rosenthal,
Wm. R. Lyman.	C. K. David

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississipi et l'Arkansas

10juil82—1an vhe

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Propriété améliorée, rue Girod, entre Port et St-Ferdinand.

Succession de Charles Shereck ou Shiereck.

No 8570—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale—MARDI, le 23 juin 1883, à midi il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mai 1883, pour le compte de la susdite succession—

Un certain morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, maintenant Villeré, St-Jean-Baptiste, St Ferdinand et Port. Le dit morceau de terre mesure à une distance 77 pieds 6 pouces de l'encoignure de la rue Port, 29 pieds de face à la rue Port sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 56 pieds 10 pouces.

Conditions—1/3 comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans, avec billets d'acquéreur portant intérêt à 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque et privilége de vendeur sur la dite propriété. L'acte de vente devra contenir toutes les clauses habituelles de garantie, assurance, droit de poursuite judiciaire, 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrement du prix des billets. L'acquéreur aura le privilége de payer le tout comptant s'il le désire.

Les taxes de l'année courante, 1883, devront être payées par l'acquéreur, en sus du prix de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26mai—26 juin2 9 16 23 28

Placement d'Argent sûr et rémunérateur dans

Les deux magasins et maisons de résidence à trois étages en briques, Nos 224 et 226 rue Poydras, entre Baronne et Dryades,

EN FACE DU
MARCHÉ POYDRAS.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 2 juin 1883, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, pour le compte de propriétaires absents de la ville, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir;

1o Un certain terrain avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 9 dans le carré d'îlet borné par les rues Poydras, Dryades, Lafayette et Baronne, mesurant 20 pieds, plus ou moins, de face rue Poydras sur 113 pieds 8 pouces, plus ou moins, de profondeur.

Les améliorations comprennent la bâtisse à trois étages en briques, dont l'étage inférieur est occupé depuis nombre d'années par la Boulangerie du MARCHÉ POYDRAS, et l'étage supérieur est distribué comme maison de résidence. La propriété est maintenant louée $50 par mois payable mensuellement.

La propriété porte le numéro municipal 226 rue Poydras.

2o Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 10 dans le carré d'îlet borné par les rues Poydras, Lafayette, Dryades et Baronne, mesurant 20 pieds plus ou moins, rue Poydras, sur 108 pieds 8 pouces, plus ou moins, de profondeur.

Les améliorations comprennent la bâtisse à trois étages en briques occupée comme magasin de meubles par M. J. E. Wright. Les étages supérieurs sont distribués pour résidence; attenant à la maison principale est une bâtisse à deux étages en briques ayant six chambres, lieux d'aisance, hydrant, citerne, etc. La propriété est vendue sujette à un bail au taux de $30 par mois, payable mensuellement, expirant en janvier 1884, et porte le numéro municipal 224 de la rue Poydras.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans, payable au vendeur et privilége sur la propriété vendue, 8 0/0 d'intérêt de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0, honoraires d'avocat, en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement des dits billets ou d'une portion quelconque des billets et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs devront garder la bâtisse assurée pour le montant requis par le vendeur; rembourser les primes non expirées de l'assurance et transférer les polices d'assurance aux détenteurs des billets, assumeront toutes les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix d'adjudication et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant James Fahey notaire, aux frais des acquéreurs. 22 mai—

Propriété améliorée de valeur dans le Deuxième District.

No 170 rue Orléans, entre Marais et Villeré, en face du Marché Trémé, et faisant face à la rue St-Pierre.

Succession de Wm Mattle.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 8380—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 9 juin 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 2 mai 1883, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 56 dans l'îlet No 56, borné par les rues St-Pierre, Orléans, Marais et Villeré, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 2 décembre 1844, et déposé en l'étude de Jules Mussy, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot mesure, au pied américain, 28 pieds 5 pouces de face à la rue Orléans, la même face de 28 pieds 5 pouces sur la rue St-Pierre sur une profondeur de 114 pieds 5 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à un étage avec mansarde, couverte en ardoises, un corridor au centre, deux chambres avec chaque côté du corridor qui fait face à la rue Orléans, et portant le numéro 170 de la rue Orléans, et bâtisse en brique, etc., sur la rue St-Pierre et portant le numéro 215 de la rue St-Pierre. La propriété ci-dessus décrite est la même qui a été acquise par le dit Wm Mattle de Joseph Joubert, conformément à un acte passé pardevant Abel Dreyfus, notaire en cette ville, le 29 mars 1877, et enregistré au bureau des transferts de la paroisse d'Orléans, livre 109 folio 14.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et pour le reste l'acquéreur aura à fournir ses billets à un et deux ans, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent devront être assurées par l'acquéreur en faveur du porteur des billets, avec cinq pour cent pour honoraire d'avocat en cas de poursuite, les billets devront être garantis par privilége et lien de vendeur et hypothèque sur la propriété avec la clause de non aliénation et l'acquéreur assumera en sus du montant de son adjudication le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1883 et fera un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. G. Andry, notaire, aux frais de l'acquéreur
5 mai—5 .2 19 26—juin 2 9.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 11 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Abadie, Cérile Barbé	Lauréal, David
Barrère, Joseph	Lagnens, Bernard
Basque, Pierre	Laporte, De Henri
Blanc Vve, née Claire Contin	Lapèze, Jean
	Lemasson, Jean Gabriel
Castaings, F C	Levy, Pierre
Clavelle, Jean, Marie, Louis	Le Maréchal, Charles
	Maury, François
Cabiran, Bernard	Marvie, Louis
Caubère ou Caubert	Miedzinski, Paulin
Congo', Jean Baptiste	Morin, Charles Gabriel
Colin, Jean Thiebaut	Mourret, Louis d t Mannes
Clesch, M	
Castet Oreillé famille	Mothe, Guillaume
Cornich, Louis Michel	Noël, famille
Castelin, Michel dit Lyonnais	Perret
	Pelicot, Jean Pierre
Delas, De Vve	Prévot, Pierre Nicholas
Despax, Jean Marie	Roussel, Hippolyte Jean
Dumas, E	Ricouard, Emile Michel
Dumas, P	Stoss, William Félix
Dégrets, Vve	St-Upery, Bernard
Dours, Jean Marie Isidore	Sommière, Joseph Alphonse
Desconet, Eugène	Sahuqué, Paul Eugène
Dumouret, Marie	Thévenin, De Vve
Duvillier, E L	Theuret, Charles Louis
Fraissinet, Ferdinand	Tujague, Emile Joseph
Fontan, Baptiste	Tujague, Louis Baptiste
Guisle, Barthélemy Hippolyte	Tessenel, Léon, Albert, Auguste
Garlepied, Edouard	Verrot, De
Hospes, Jean	Vieusne, Jean
Justrabo, Prosper	Vergnole, époux
Jacolin, Isidore	Vidal, Eugène

Le Gérant du Consulat de France,
FRANCIS NAVONE.
La Nlle-Orléans, le 1er mai 1883.

Liste officielle des lettres étrangères non réclamées à la Poste de la Nouvelle-Orléans pour la semaine finissant samedi, 19 mai 1883.

Anderson James C.	Goglia Giovani
Ashton Filippo Cammarata 2,	Gody Thos
	Ham Andrew
Basil James E.	Heidel John
Ballestier Wm A.	Johnson John
Bynes Chs B.	Johnston Edw
Bechet Louis	Kinman Alb W
Brookman Isaac,	Krieger Jacob
Bennet Armand	Keipper Wm F.
Buchler Julius F.	Lenderdy Chs
Cabaguero Ramon del Castillo	Le Belle Nicolo
	Loveling Harry
Callaghan Frank E.	Mason Thos
Camors Ursulina	Mason H M
Cunningham Lorenzo	McGovern Chs
Cologero Leandro Di	Manly Thos
Dettillo John	Meschich Vincent
Dievo Nicola	Martinot Henry
Duckmayer Hy C	Miller John
Fabron Chs	Meteso Giovani
Foettener John	Morgan John 2
Fundenberg	Osgood Geo
Ivory Louis	Palmgekola M
Forestier Edw	Pierce John Lang
Gaillard Alphonse	Redmond Juan
	Shotwell Hy

LISTE DES DAMES.

Ash E Miss	Maggie Maria
Royal Clemence	Morel Anna
Rees Olympe	Millera Ataga
Durand M S	Warton Eliza
Kavanagh Bridget	Williams Jeanah
Leon Adelaïde	Evans Alva

W. B. MERCHANT
Maître de Poste

L'Abeille de ... [illegible]

C. E. KEL[illegible]

G. P. MAL[illegible]

Viennent de F[illegible]
DE
VER[illegible]
meilleures [illegible]
Véritables
E. CL[illegible]

C. F. CAR[illegible]
Rue Carondelet
Marché [illegible]
de VINS fins, [illegible]

COMPAGNIE [illegible]
DU
Bureau, 31 [illegible]
CAPITAL - [illegible]

Emile L. Carrière, J. J. Gidière, B. F. Chambers, Gilbert H. Green, M. Schwabacher, A. Lafaye, John T. Moore, Jr., Adolph Meyer, E. L. Foretall, Joseph David, D. A. S. Vaught, L. Lecassagne.

FEU[illegible]

No. 24.

CRI[illegible]

LUDOV[illegible]

Pendant les [illegible] rent, elle revit [illegible] nan, le soir, [illegible] tine. Elle res[illegible] le regarder. [illegible] gnée d'avoir [illegible] fois. C'est [illegible] vier que le [illegible] qui l'ordre de [illegible] aller prendre [illegible] était placé [illegible] Gougeard.

A huit heures [illegible] sortait, [illegible] Sainte-Croix, [illegible] partenant [illegible] et aux plus [illegible]